

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE
COMMUNE DE PUSEY

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°139/2017
EN DATE DU 06/12/2017

ARRÊTÉ PORTANT
REOUVERTURE AU PUBLIC DE L'ÉGLISE DE PUSEY, SUITE AUX TRAVAUX DE
RÉFECTION DU CLOCHER
A COMPTER DU 07 DECEMBRE 2017

Le Maire de la Commune de PUSEY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2,
L.2213-9,

VU les pouvoirs de police du Maire,

CONSIDERANT que les travaux de réfection d'une partie du clocher de l'église sont terminés, et que la sécurité publique est à nouveau assurée, il n'y a plus lieu de maintenir la fermeture provisoire de l'église, ni d'interrompre la sonnerie de la grosse cloche,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'église de Pusey est à nouveau ouverte au public, et la sonnerie de la grosse cloche est rétablie, à compter du 07 décembre 2017

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché sur la porte de l'Eglise de Pusey Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Madame la Préfète du département de la Haute-Saône,
Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vesoul,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
Monsieur le Curé Presbytère de Vesoul,
Monsieur le Maire de Charmoille,

Fait à Pusey, le 06 décembre 2017.

Le Maire,



René REGAUDIE